

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-09-053****Culture : Renouvellement de la convention de partenariat Ville de Paimpol - Guingamp-Paimpol Agglomération pour le Mois du film documentaire : novembre 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-05-110 du Conseil d'agglomération du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », en particulier la volonté d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée (ambition n°1 « être productif et créatif ») incarnée par l'engagement n°2 « favoriser l'émancipation citoyenne » ;

Vu les délibérations du Bureau communautaire DELBU2022-06-066 du 07 juin 2022, DELBU2023-09-077 du 12 septembre 2023 et DELBU2024-10-083 du 08 octobre 2024 présentant les trois premières éditions du partenariat entre Milmarin, La Sirène et la Médiathèque de Paimpol ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a articulé son projet de territoire autour de trois ambitions : Être productif et créatif, être distributif, être collectif ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit dans son projet de territoire « Horizon 2030 » l'engagement de « favoriser l'émancipation citoyenne », et que l'objectif stratégique « Susciter la rencontre des cultures et des populations » est incarné par trois objectifs opérationnels :

- Ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun,
- Déclencher et répondre à l'envie de culture,
- Partager une identité bretonne vivante.

Considérant que les expériences 2022 à 2024 sont satisfaisantes tant dans les relations nouées entre les deux collectivités et les trois équipements que par la fréquentation et le brassage des publics qu'elle ont suscité ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Dans le prolongement des partenariats réussis menés de 2022 à 2024, il est proposé de reconduire en 2025 l'organisation conjointe du **Mois du film documentaire** entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Ville de Paimpol.

Trois équipements culturels sont associés :

- **La Médiathèque de Paimpol** (Ville) : organisation de 3 projections-rencontres et d'une exposition « La mémoire des champs ».
- **Milmarin** (Agglomération) : programmation d'une projection et d'un ciné-concert sur le thème de la pêche, accompagnés de rencontres.
- **Le centre culturel La Sirène** (Agglomération) : mise à disposition gratuite de l'amphithéâtre et intégration à la communication commune.

L'édition 2025 permettra :

- La **mutualisation des moyens financiers, humains et de communication** des équipements ;
- La **complémentarité des programmations** (films, ciné-concert, exposition) ;
- Le **renforcement du rayonnement culturel** du territoire et la fidélisation d'un public élargi.

		Dépenses	Contributions	Recettes
Ville de Paimpol	Médiathèque	Droits de projection, frais intervenants, location d'exposition : 1 685 €		Entrées gratuites : 0 €
	Service communication		Conception impression-distribution : 500 €	
Guingamp-Paimpol Agglomération	Milmarin	Ciné-concert - projection : 866 €		
	La Sirène		Mise à disposition : 525 €	

Le partenariat fait l'objet d'une **convention Ville/Agglomération**. Un bilan commun sera établi entre les partenaires. Cette initiative s'inscrit dans le projet de territoire « **Horizon 2030** », contribuant à l'émancipation citoyenne, au partage d'une identité bretonne vivante et à l'animation culturelle en milieu rural.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Valide le partenariat et ses modalités ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

